RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

› Pour les particuliers

VIGILANCE | ALERTE | ALERTE RENFORCÉE | CRISE

PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

Arrêtés de restriction d'usages consultables sur http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr

USAGES	ALERTE
Arrosage à partir de stockages d'eau de pluie captée par des toitures	Autorisé sans restriction
Arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pots	**Interdit entre 11h et 18h** Sauf pour les plantes en pots si utilisation du goutte à goutte.
Arrosage des jardins potagers	**Interdit entre 11h et 18h**
Remplissage piscines privées et bains à remous de plus d'1 m³	**Interdit** Sauf remise à niveau ou première mise en eau après accord du gestionnaire du réseau d'eau potable si le chantier a débuté avant les premières restrictions.
Lavage de véhicules par des professionnels (dont stations de lavage)	**Interdit** Sauf avec du matériel haute pression ou avec un matériel équipé d'un système de recyclage de l'eau.
Lavage de véhicules chez les particuliers	**Interdit**
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	**Interdit** Sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel avec du matériel haute pression.
Remplissage / vidange des plans d'eau	**Interdit**
Travaux en cours d'eau	Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques.